Le séjour au quotidien

Le bien-être de vôtre enfant d'abord

Un rythme apaisé, respectueux de ses besoins et des habitudes.

Un accompagnement individualisé, par une équipe formée et bienveillante.

Des activités individuelles ou en groupe, sur place ou à l'extérieur.

Des choix laissés à l'enfant, avec des supports adaptés (photos, pictogrammes).

Un lieu riche en ressources

Espace sensoriel, vélos-pousseurs, espace extérieur clos, proximité du tramway et des commerces.

Vous pouvez apporter quelques objets familiers pour personnaliser sa chambre et faciliter son installation.

Comment demander un séjour ?

Une démarche simple en 4 temps

1. Chaque année, un courrier vous est adressé avec les dates des séjours et la date limite de réponse.
2. Vous transmettez votre demande au Directeur Adjoint de l'établissement de votre enfant qui la relaie à la coordinatrice du service.
3. La Commission d'admission étudie les demandes et attribue les places.
4. Vous recevez une réponse par courrier, pour vous organiser sereinement.

Votre interlocutrice

Coordination des séjours de répit

EEAP Le Bocage
Rue René Hersen
49240 AVRILLE

IME La Chalouère
114 rue de la Chalouère
49000 ANGERS

scannez les QR codes pour visualiser le plan

HandiCap ANJOU
Ensemble au cœur de l'action

www.handicap-anjou.fr

HandiCap ANJOU
Ensemble au cœur de l'action

Pôle Enfants DMPH & TND
EEAP Le Bocage

Service de Répit aux Aidants

Un temps privilégié pour votre enfant, une parenthèse pour vous

A destination des familles et des enfants accompagnés

Une équipe à vos côtés pour un répit en toute sérénité

Le répit,
qu'est-ce que c'est ?

Le répit est un droit reconnu pour les aidants et un temps proposé aux familles : votre enfant est accueilli quelques jours dans un lieu dédié, sécurisant et bienveillant, pendant que vous prenez du temps pour vous, pour vos proches, ou simplement pour souffler.

Accompagner un enfant en situation de handicap au quotidien demande beaucoup d'énergie.

Ce séjour vous offre une vraie parenthèse, l'esprit tranquille.

Et pour votre enfant ?

C'est aussi une belle expérience : un cadre différent, de nouvelles activités, des rencontres, toujours à son rythme.

En pratique
Quand, où et comment ?

Quand ?

Pendant la seconde semaine des petites vacances scolaires (hiver, printemps, automne), deux semaines pendant l'été (après la fermetures des établissements et services)

Où ?

Aux petites vacances :
À l'EEAP Le Bocage, un internat adapté à Avrillé, à proximité du tramway vers Angers, pour les deux pôles Enfants.

L'été :
A l'EEAP Le Bocage pour le pôle Enfants DMPH.
A l'IME la Chalouère pour le pôle Enfants TND.

Comment ?

Une formule modulable : accueil en journée, avec ou sans nuitée, selon vos besoins et les places disponibles.

Combien ?

Jusqu'à 5 enfants accueillis en hébergement, pour un cadre calme et rassurant. 7 à 8 enfants maximum accueillis en journée.

Une offre **sans coût pour les familles**, dans le cadre du projet associatif de l'établissement.
Notification indispensable

Pour qui ?

Les enfants et adolescents des 2 pôles Enfants (DMPH et TND)

à partir de 6 ans

Les séjours s'adressent aux enfants et adolescents accompagnés par Handicap'Anjou :

Pôle DMPH

Enfants en situation de handicap moteur ou de polyhandicap, de paralysie cérébrale. L'EEAP le Bocage est équipé pour les soins, la mobilité et le confort.

Pôle TND

Enfants présentant des troubles du neuro-développement. Les espaces sont adaptés et apaisés pour répondre à leurs besoins.

Comment les places sont-elles attribuées ?

Une commission étudie chaque demande avec attention. Sont notamment pris en compte la fatigue et la santé des aidants, la situation familiale, l'absence d'autre solution de répit, l'âge de l'enfant et ses besoins spécifiques.